



Droit au Logement



« Fédération Droit Au Logement » - 29 Av Ledru-Rollin 75012 Paris

sec@droitaulogement.org • <http://www.droitaulogement.org/> • <https://www.facebook.com/droitaulogement>

COMMUNIQUÉ

Paris, le 6 juillet 2021

Loi 4D : encore une loi d'aggravation de la crise du logement

Rassemblement mercredi 7 juillet devant le sénat à partir de 13h30

La crise du logement s'est encore aggravée cette année.

Ceci est la conséquence des politiques du Gouvernement qui sabre les aides au logement des classes populaires (APL, aides à la pierre ...) et laisse se répandre le logement cher, les pratiques frauduleuses de nombreux bailleurs privés, la spéculation immobilière et foncière !

Les expulsions locatives s'annoncent massives, tandis que le nombre de sans abris et de demandeurs HLM ne cesse d'augmenter.

Cette régression progressive et délibérée des politiques publiques du logement annonce une dégradation du droit à un logement décent, stable, abordable et accessible des ménages modestes, des 1^{er} de corvée, des jeunes, des retraités ...

La crise du logement est devant nous, et nous mesurerons les effets de ces tristes politiques quand il sera trop tard !

Nous demanderons aux parlementaires qui commencent à examiner la loi 4D, dans laquelle sont incluses des mesures sur le logement :

- d'améliorer la loi SRU et de passer à une obligation de 30% par commune en agglomération tendue de vrais logements sociaux, au lieu de la sabrer, jeu auquel s'attèlent les conservateurs à chaque occasion;
- la justice dans les attributions HLM, c'est-à-dire le respect intégral et le renforcement des pénalités versées aux requérants prioritaires DALO, le relogement durable des habitants de taudis ou d'immeubles sinistrés;
- la délégation à la ville de Paris par le préfet du droit de réquisition;
- le respect des droits aujourd'hui piétinés des locataires, des mal-logés et des sans-logis, loi DALO, droit à l'hébergement, loi de réquisition ...
- le renforcement de l'encadrement des loyers : suppression du loyer majoré, extension de l'encadrement à toutes les communes en agglomération tendue, mise en place d'une police locale ou intercommunale des rapports locatifs, de sanctions financières dissuasives à l'encontre des bailleurs fraudeurs et d'un répertoire des logements ...

Un toit c'est un droit !